

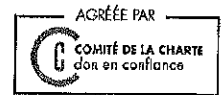


4 rue Nîpce,  
75662 Paris Cedex 14

www.actioncontrelafaim.org

ASSOCIATION RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE,  
HABILITÉE À RECEVOIR DES LEGS,  
DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Votre numéro de donateur : 007735994



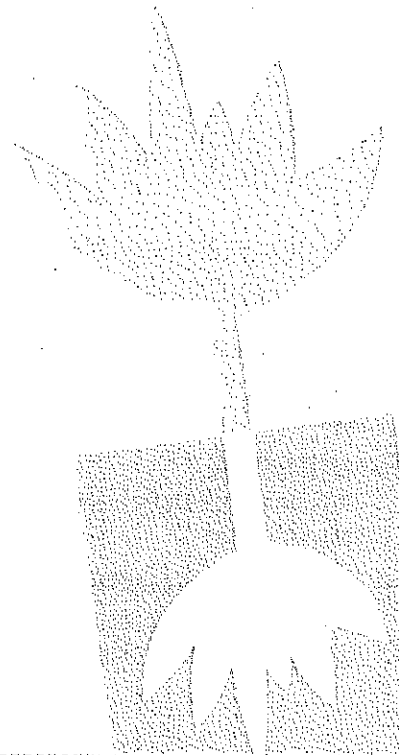
Paris, le 31 mai 2013

1

007735994 03-RF13TG



UMAN COLA  
4 RUE DU GENERAL LEBRETON  
28480 LUIGNY



Ce document est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.



4 rue Nîpce,  
75662 Paris Cedex 14

**NOM ET ADRESSE DU DONATEUR :**

Votre numéro de donateur : 007735994  
UMAN COLA  
4 RUE DU GENERAL LEBRETON  
28480 LUIGNY

**VOTRE REÇU FISCAL**

Modèle obligatoire - Articles 200-1 ter et 238 bis du code général des impôts (CGI)

n°

0000070685

Action contre la Faim certifie sur l'honneur que les dons et versements reçus ouvrent droit à réduction d'impôt dans les conditions énoncées aux articles 200 et 238 bis du CGI. Action contre la Faim atteste en particulier répondre aux conditions énoncées à l'article 200-1 ter du CGI, les dons et versements effectués par les particuliers ouvrant par conséquent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % de leur montant, dans la limite forfaitaire prévue audit article.

Action contre la Faim reconnaît ainsi avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

**\*\*3283,00€\*\***

**SOMME EN TOUTES LETTRES :** \*\*\*trois mille deux cent quatre-vingt trois euros\*\*\*

**NATURE DU DON :** Numéraire  
**FORME DU DON :** Don manuel  
**DATE DU PAIEMENT :** le 07 mai 2013  
**MODE DE VERSEMENT :** Chèque

Fait à Paris, le 31 mai 2013

Benoît MIRIBEL  
Président

**ACTION CONTRE LA FAIM :**

Association reconnue d'utilité publique par le décret en date du 18 avril 1994, publié au journal officiel du 24 avril 1994. Autorisée à recevoir des dons et des legs exonérés de tous droits de succession.

**OBJET :**

Aide humanitaire et alimentaire (fourniture gratuite de repas).

Ce document est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.



UMAN COLA  
M. DOMINIQUE LEBRUN  
4 RUE DU GENERAL LEBRETON

28480 LUIGNY  
FRANCE

Cher Monsieur,

Au nom de tous les enfants malades qui ont ou vont retrouver, avec l'Association "A Chacun Son Everest !" le goût de vivre et d'espérer, je vous dis merci.

Merci pour votre don, entièrement consacré aux actions de l'Association, qui permettra à ces enfants de "guérir mieux" et d'atteindre leur Everest.

Merci pour ce grand souffle de vie que vous leur offrez et merci de vous associer à cette belle cordée de solidarité.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes plus sincères salutations.



Docteur Christine Janin  
Directrice et fondatrice  
d'A Chacun son Everest !

**DON N° 45692**

**Bénéficiaire :**  
**A Chacun son Everest !**  
Association Loi 1901  
19 rue Pré de Challes  
74940 Annecy le Vieux



Association reconnue d'utilité publique par décret en date du 23/12/2002, publié au Journal Officiel du 31/12/2002.  
Objet : Aide aux enfants atteints de cancer ou de leucémie.

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : 3283,00 €  
Trois mille deux cent quatre-vingt trois euros

**Donateur :**  
UMAN COLA  
  
M. DOMINIQUE LEBRUN  
4 RUE DU GENERAL LEBRETON

Date du don ou versement : 07/05/2013

Forme du don : Déclaration de don manuel — Nature du don : Numéraire

En cas de don en numéraire, mode de versement du don : Chèque

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI.

28480 LUIGNY  
FRANCE

Fait à Annecy-le-Vieux le : 28/05/2013

M. Jean-Pierre Davaille  
Président d'A Chacun son Everest !